Le Recyclage Agricole en Guyane

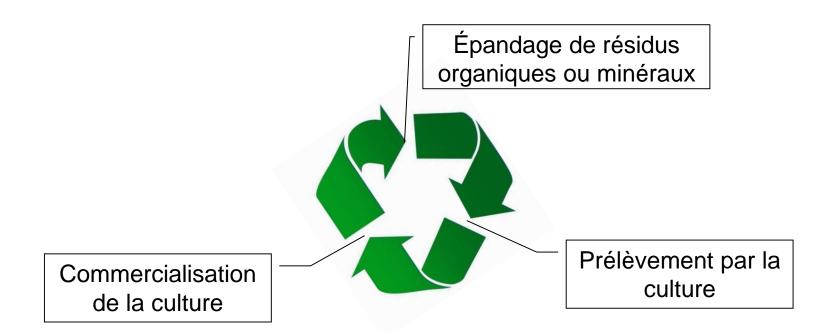
La MESE et le suivi des épandages comme gage de stabilité d'une filière « gagnant-gagnant » pour les collectivités et les agriculteurs



Introduction



Définition - Le Recyclage Agricole



Introduction

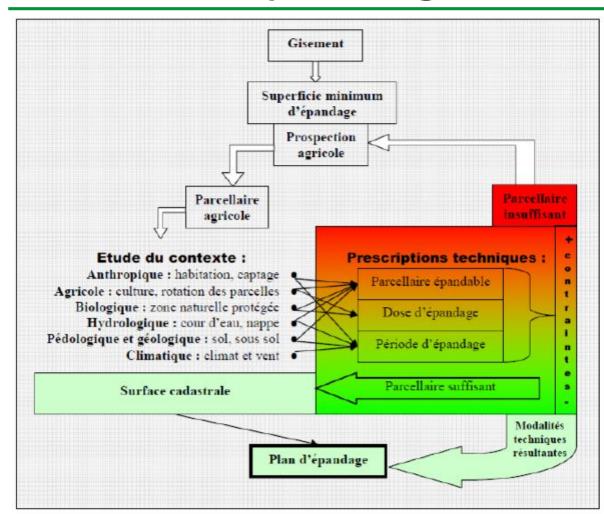


- Pour quels matières ?
 - Organiques: boues, compost, effluents industriels,...
 - Minérales: cendres

- Sous réserve de respecter 3 conditions:
 - Intérêt agronomique
 - Innocuité pour l'environnement et la chaîne alimentaire
 - Les règles d'utilisation (Plan d'épandage ou normalisation)

Le Plan d'Epandage





Légende : Contexte trop contraignant Contexte présentant des contraintes envisageables

Textes réglementaires: Dir 86/278 CEE

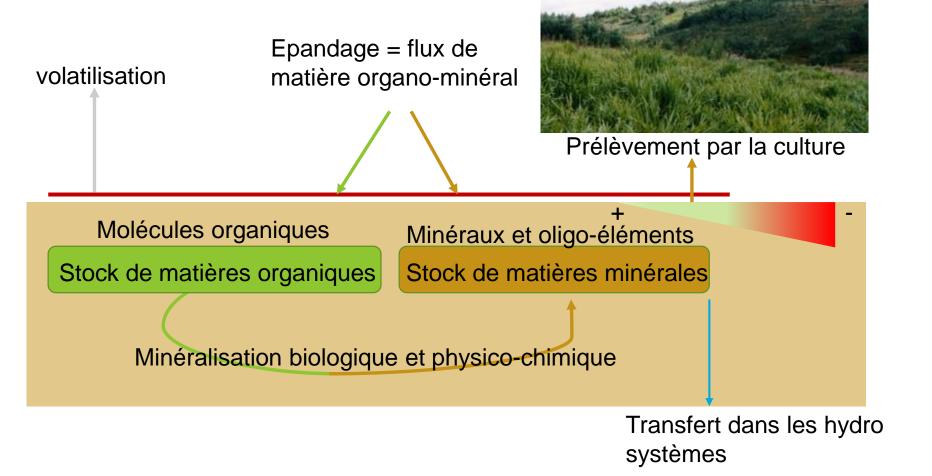
Boues urbaines – arrêté du 8 janvier 1998

Boues industrielles – Arrêté du 8 février 1998

Cendres – AM de la rubrique ICPE 2910

Les Mécanismes impliqués





Les boues urbaines











Les boues urbaines

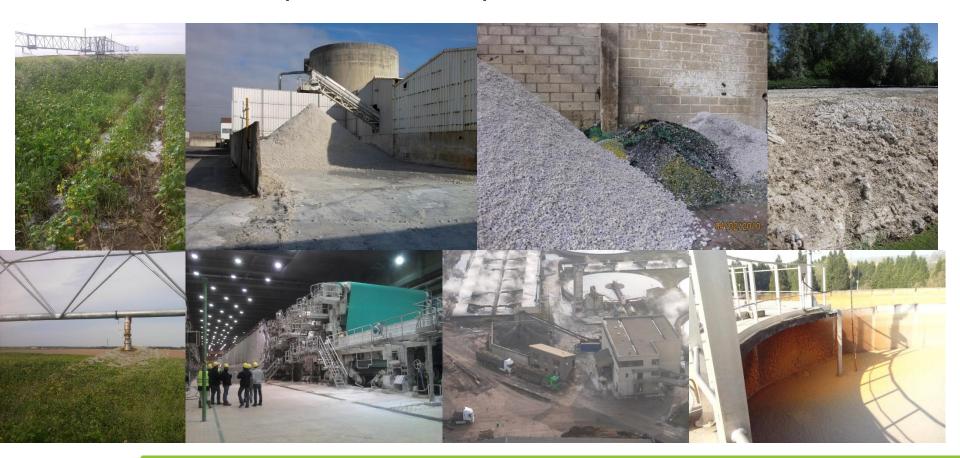


- Valeur agronomique
 - Boues liquides MS $\approx 3\%$ N/P/K (u/t MB) $\approx 2/1.5/0.2$ mais forte variabilité possible
 - Boues déshydratées chaulées MS $\approx 30\%$ N/P/K (u/t MB) $\approx 10/10/1$
- ✓ Degré de contamination ETM/CTO plutôt faible (à confirmer par des analyses régulières) et suivi microbiologique
- ✓ Modalités d'apports: BL-30m³/ha et BS-15t/ha pour un épandage tous les trois ans

Les boues industrielles



Rhumerie, Carrières, Abattoirs...



Bilan boues d'épuration



- Principalement des boues urbaines
- 8 producteurs de boues activées = campagne d'épandage régulière
- ✓ 17 lagunes dont 16 lagunes naturelles = Campagne d'épandage plus ponctuelle (1 tous les 5 à 10 ans)
- (1 producteur de cendres (Voltalia) et d'autres projets)

Les composts







Les composts



- Plateforme de compostage de la CACL
 - Compost de déchets verts NFU 44-051 = utilisation sans plan d'épandage

Compost NFU 44-095 pas produit dans le département

- Potentiel de développement du compostage à la ferme:
 - Apporter aux collectivités une solution de proximité pour les petits gisements
 - Produire à la ferme un amendement organique pour contribuer à améliorer le potentiel agronomique des sols

Les cendres de chaudières





Les cendres sous-foyers



- Valeur agronomique
 - MS > 90% pour cendres sous-foyer sèches N/P/K/Ca/Mg (u/t MB) $\approx 14/20/300/1000/200$
- ✓ Degré de contamination ETM/CTO dépend du combustible et du type de cendres (à confirmer par des analyses régulières = forte vigilance requise)
- Cendres volantes (électrofiltres...) <u>non-utilisables en agriculture</u>* (As, Cd...)

*cf AM de la rubrique 2910

MESE et suivi de la filière



- ✓ Art. 18 de l'arrêté du 8 janvier 1998 introduit la possibilité de créer un organisme <u>indépendant</u> = MESE Guyane chargé du suivi des épandages
- ✓ Interface entre les parties prenantes (agriculteurs, producteurs et administration)
- ✓ Centralise les informations relatives aux filières de recyclage agricole (BDD et SIG)

MESE et suivi de la filière



- Expertises sur les filières (ponctuelles/récurrentes)
- Support aux services de l'état
 - Participation à la réalisation de cahier des charges pour l'OEG
- Développement de référence
 - Mise en place d'essai agronomique pour l'ADEME/OEG
- Accompagnement des porteurs de projets (réglementaire et technique)

MESE et suivi de la filière



- Contribue à la transparence des filières par son indépendance
- Promouvoir l'acceptabilité agricole et sociale de la filière

Orientation des pratiques en fonction du retour d'expérience

Un partenariat « Gagnant-Gagnant » ?



Stockage en ISDND réservé aux déchets ultimes = produits résiduaires organiques non considérés comme DU

Incinération très onéreuse

Compostage possible mais requiert une installation spécifique (traitement d'air)

Un partenariat « Gagnant-Gagnant » ?



- Pour les producteurs: Le plan d'épandage est le meilleur compromis technicoéconomique pour satisfaire aux dispositions réglementaires
- → Pour les agriculteurs: Une source d'éléments fertilisants permettant de réduire leurs charges de fertilisation

Conclusion



- ✓ Le recyclage agricole est une filière à ancrer sur le territoire dans le respect des règles d'épandage définies grâce au retour d'expérience
- Un partenariat symbiotique entre collectivités/industriels et agriculteurs
- Les avancées règlementaires dans le domaine de l'assainissement, de la gestion des bio déchets et des énergies renouvelables (biomasse NRJ et Méthanisation) devraient aboutir à diversifier l'offre de PROM